

Commune de PAYNS

Réunion du conseil municipal du 24 juin 2021

Réunion du conseil municipal du 24 juin 2021

Présents : M. SAINTON Michel, M. VILLAIN Philippe, Mme POTAUFEUX Marylène, Mme SOUVERAIN Elisabeth, M. LACAILLE Gérard, Mme LEBRUN-HUTINEL Françoise, M BOUTRELLE Thierry, Mme GIANNINI Evelyne, Mme ANDRE JEAN Céline, Mme DESCHAMPS Sophie, Mr GALLOIS Olivier,

Absents excusés : M. DALLEMAGNE Bruno donne procuration à Mr SAINTON Michel, Mr BASSUT Laurent, Mme PICOT Florence

Absent : Mr TRAMUT Adrien

Mme DESCHAMPS Sophie a été nommée secrétaire de séance

Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu du conseil du 29 avril 2021
- Revente d'une partie de la parcelle AD N°257
- Travaux pour l'éclairage du terrain de football
- Demande de subvention pour l'éclairage du terrain de football
- Mise en place d'un Projet Urbain Partenarial
- Recrutement d'un agent sur un CDD pour accroissement temporaire d'activité
- Création d'un 6^{ème} emploi de saisonnier
- Questions diverses

Mr le Maire informe le conseil municipal que le point suivant sera ajouté à l'ordre du jour :

- Autorisation de conventionnement pour le projet écoles numériques

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU PRECEDENT CONSEIL

Le compte rendu du conseil municipal du 29 avril dernier a été transmis par voie dématérialisée lors de leur convocation au présent conseil. Le conseil municipal approuve le compte rendu du 29 avril 2021.

VENTE D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE AD 257 :

Mr le Maire expose que suite à l'acquisition du terrain cadastré section AD N°257, le propriétaire voisin de la parcelle souhaite acheter à la commune une partie de cette parcelle située le long de sa propriété. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité la vente d'une partie de la parcelle AD N°257 au prix de 65 € du m²

ECLAIRAGE DU STADE DE FOOT :

Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu de prévoir l'éclairage du terrain de football.

Monsieur le Maire rappelle que la commune adhère au Syndicat départemental d'énergie de l'Aube (SDEA) et qu'elle lui a transféré la compétence relative à :

- la « maîtrise d'ouvrage des investissements d'éclairage public et de mise en lumière » au moment de son adhésion au Syndicat,
- la « maintenance préventive et curative des installations d'éclairage public et de mise en lumière » par délibération du Conseil municipal en date du 17 janvier 1974.

Les travaux précités incombent donc au SDEA. Ils comprennent :

- la fourniture et pose de 6 mâts cylindroconique en acier galvanisé non peint de hauteur 12 m équipé chacun d'un projecteur avec 164 LED,
- la création d'un réseau souterrain d'éclairage public nécessaire à l'alimentation de ces projecteurs,
- la fourniture et pose d'une armoire de commande.

La contribution communale sera égale à 60 % de la dépense.

DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ECLAIRAGE DU STADE DE FOOTBALL :

Le maire présente au conseil municipal le devis du Syndicat d'énergie de l'Aube concernant le projet d'installation de l'éclairage au stade de football.

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance du projet et entendu les explications de son Président, accepte le projet proposé par le SDEA, et sollicite la préfecture au titre de la DETR 2022 ainsi que le Conseil Départemental pour l'attribution d'une subvention.

MISE EN PLACE D'UN PROJET URBAIN PARTENARIAL :

Le Maire expose aux membres du conseil municipal qu'un lotisseur a déposé un projet de création d'un lotissement sur les parcelles ZD N°48 et 49 et que cette opération va engendrer des frais pour la commune.

Le maire expose que la commune peut recourir à un mode de financement via le Projet Urbain Partenarial afin de faire participer les aménageurs au financement du coût des équipements publics que cette opération va rendre nécessaire et ce à hauteur des besoins des usagers des futures opérations.

Au vu du nombre de lots projetés, la voirie du chemin desservant ceux-ci devra être réhabilitée.

- Une participation financière pour l'aménagement de la voirie au niveau des parcelles ZD N°48 et 49 à hauteur de 80% peut-être demandée,
- Une participation financière au prorata des habitations construites au niveau de cette voirie peut être demandée concernant la voirie partant de la hauteur des parcelles ZD N°48 et 49 jusqu'à la voie Riot. Une participation d'environ 50% du coût total sera demandée.

Compte tenu que le projet du lotisseur comportera environ 16 lots, cela induit une augmentation du nombre d'enfants sur la commune. Une demande de financement d'une salle supplémentaire pour accueillir les enfants des écoles et de l'accueil de loisirs sera demandée.

Le P.U.P. précisera les dates auxquelles ces travaux pourront être réalisés et les modalités de versement de la participation financière.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité les conditions développées dans ce P.U.P.

RECRUTEMENT D'UN AGENT SUR UN CDD POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE :

Le maire expose qu'en raison des mesures sanitaires imposées, les besoins en entretien des locaux communaux sont devenus plus importants. Le conseil municipal approuve le recrutement d'un agent technique sur un CDD pour un accroissement temporaire d'activité d'une durée d'un an et de 26 heures par semaines.

CREATION D'UN 6 EME EMPLOI DE SAISONNIER :

Le Maire informe les membres du conseil municipal que l'accueil de loisirs voit l'effectif des enfants accueillis augmenter durant certaines périodes de vacances scolaires et rappelle qu'à ce titre, cinq postes de saisonniers ont été créés.

Le Maire expose aux conseillers municipaux que l'accueil de loisirs accueille un nombre croissant d'enfants et qu'il y a lieu de recourir en cas de nécessité à un emploi saisonnier supplémentaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte la proposition du maire et décide la création d'un poste de saisonnier supplémentaire qui sera pourvu en cas de nécessité du service. Les agents seront rémunérés sur la base de l'indice brut 350 de la Fonction Publique Territoriale.

AUTORISATION DE CONVENTIONNEMENT POUR LE PROJET ECOLES NUMERIQUES :

Mr le Maire expose au conseil municipal qu'un dossier de demande de subvention a été déposé et retenu au titre de l'appel à projet pour un socle numérique dans les écoles élémentaires.

Afin de procéder au conventionnement qui servira de support au paiement de la subvention, les membres du conseil municipal, acceptent de donner la compétence au Maire pour signer la convention.

QUESTIONS DIVERSES :

Le maire fait part au conseil municipal de l'avancée des différents projets et travaux en cours concernant le lotissement des Menuisiers, l'étude concernant l'Eglise, la réparation du ralenti situé devant l'école élémentaire.

En raison des conditions sanitaires requises, le repas, la retraite aux flambeaux et le feu d'artifice n'auront pas lieu le 13 juillet.

Le vide grenier sera organisé le 22 août prochain sous réserve de l'évolution de la situation sanitaire.